

## Résumé

### Programme de maîtrise en direction chorale

Décembre 2021

#### Description sommaire du programme

La maîtrise en direction chorale (45 crédits), la seule maîtrise offerte par l'École de musique, intègre, dans son parcours, deux programmes annexes : celui du microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (15 crédits) et celui du diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) de deuxième cycle en direction chorale (30 crédits). Il s'agit de programmes dits *gigognes* au sens où les activités pédagogiques du microprogramme et du DESS sont celles de la maîtrise. L'apprentissage et la mise en pratique de techniques de direction et de répétition constituent le cœur du programme (30 crédits).

Étant donné leur approche individualisée, les programmes de direction chorale admettent annuellement un nombre maximal de huit personnes. Par conséquent, certaines activités pédagogiques combinent les cohortes afin d'assurer un nombre suffisant d'étudiantes et d'étudiants par activité et de maximiser les ressources professorales.

Depuis la création de la maîtrise en direction chorale, les formations se déroulent principalement au Campus de Longueuil, sur dix fins de semaine par année (cinq à l'automne, cinq à l'hiver), du vendredi au dimanche. À cet effet, le régime d'inscription privilégié est celui à temps partiel. En sus, les personnes inscrites aux programmes de direction chorale suivent également une formation d'une semaine estivale intensive dans le cadre de l'École d'été de chant choral. Il existe également un régime d'études à temps complet qui permet d'obtenir la maîtrise en deux ans plutôt que trois. Ce cheminement comprend les cours offerts au Campus de Longueuil et quelques cours sous forme de tutorat au Campus principal.

#### Récital de maîtrise

Le point culminant du programme de 45 crédits est le récital de maîtrise (5 crédits), qui représente l'équivalent d'un essai de fin d'études d'un programme de maîtrise de type cours. Cette prestation devant public, qui a lieu à la fin du dernier trimestre d'études, exige la mise sur pied d'un ensemble vocal de niveau avancé et la préparation d'un programme d'œuvres selon une liste de critères préalablement établis. L'évaluation finale est confiée à un jury composé d'un membre externe et de la personne qui dirige le programme.

Plusieurs objectifs sont ciblés par le programme. Ces derniers permettront aux personnes étudiantes de développer les compétences suivantes :

- Interpréter un répertoire d'œuvres avancées de façon créative et dans le respect des normes esthétiques appropriées;
- Exécuter un répertoire exigeant une maîtrise de la direction de chœur de niveau professionnel;
- Communiquer de façon expressive et convaincante, par sa direction, le résultat de sa démarche esthétique et artistique;
- Démontrer son autonomie professionnelle;

- Démontrer une capacité d'autocritique constructive face à sa pratique professionnelle;
- Assurer la saine gestion et la promotion de ses activités professionnelles.

## Membres du comité d'évaluation de programme

Dans l'ensemble, l'évaluation périodique du programme de maîtrise en direction chorale respecte la démarche normalement attendue selon le processus d'évaluation périodique.

La composition du comité d'évaluation de programmes (CEP) est conforme à la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (tableau 1).

**Tableau 1 : Composition du comité d'évaluation de programme**

Noms	Titre et rôle dans le CEP
Robert Ingari	Président du CEP, Professeur titulaire, École de musique
Malorie Gélinas	Conseillère pédagogique au Secrétariat de l'évaluation périodique
Jacinthe Harbec	Professeure titulaire, École de musique
Jean Boivin	Professeur titulaire, École de musique
Marie-Flavie Auclair-Fortier	Professeure agrégée en informatique, Faculté des sciences
Julie Dufresne	Chargée de cours de la maîtrise en direction chorale et diplômée (2010)
Martin Dagenais	Étudiant de 1 <sup>re</sup> année de la maîtrise en direction chorale
Anne Hébert	Étudiante de 3 <sup>e</sup> année de la maîtrise en direction chorale (diplômée 2020)
Christiane Bouillé	Étudiante de 3 <sup>e</sup> année de la maîtrise en direction chorale (diplômée 2019)

## Contexte

Grâce au concours de « Soutien aux grandes innovations pédagogiques » de l'Université de Sherbrooke, l'École de musique implantait, à l'automne 2000, deux programmes novateurs en formation continue, soit le microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en direction de chant choral (15 crédits) et le diplôme de 2<sup>e</sup> cycle en direction de chant choral (30 crédits). Après avoir accueilli deux cohortes, l'École de musique a soumis à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ)<sup>1</sup> une demande de création d'une maîtrise en direction chorale. À la suite d'un avis favorable de la CREPUQ en juin 2006, l'École de musique démarrait l'année suivante son programme de maîtrise en direction chorale, offert en formation continue au Campus de Longueuil. À l'automne 2007 s'inscrivaient à la maîtrise 13 personnes, dont 8 avaient antérieurement complété leur diplôme de 2<sup>e</sup> cycle en direction chorale.

En juin 2008, l'École de musique a procédé à l'embauche d'un professeur et spécialiste en direction chorale, Robert Ingari. Rapidement, le professeur Ingari s'est interrogé sur la pertinence de plusieurs activités pédagogiques propres au programme de maîtrise. Sans tarder, l'École de musique a saisi l'occasion d'entamer une révision complète des trois programmes de 2<sup>e</sup> cycle en direction chorale afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de formation des cheffes et chefs de chœur. Ces modifications se sont effectuées en deux étapes.

<sup>1</sup> La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) est devenue par la suite le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI).

### 1<sup>re</sup> étape

2009 : Ce projet de modification visait à restructurer les trois programmes de 2<sup>e</sup> cycle en direction chorale de façon à obtenir un meilleur arrimage entre eux. Il est à préciser que, à l'intérieur de ce processus de restructuration, les conditions énoncées dans l'avis de la CRÉPUQ ont été respectées. Les modifications apportées aux trois programmes concernaient les éléments suivants :

1. *Les intitulés des programmes;*
2. *Les compétences versus les objectifs;*
3. *Les exigences d'admission;*
4. *Les régimes des études et d'inscription;*
5. *Les activités pédagogiques;*
6. *Le profil des études;*
7. *La croissance de la clientèle.*

### 2<sup>e</sup> étape

2010 : Il s'agit de modifications apportées à la fiche signalétique des programmes de 2<sup>e</sup> cycle en direction chorale telles que présentées au Conseil universitaire (CU) à l'époque. Les modifications ci-dessous sont donc une reproduction intégrale de la demande adressée en décembre 2010.

1. *Modification de la présentation des lieux de formation* : Étant donné que 90 % de la formation se donne au Campus de Longueuil, nous proposons de modifier le lieu de formation en inscrivant « Longueuil » en premier, sur la fiche signalétique.
2. *Modification des trimestres d'admission* : Afin d'assurer un meilleur suivi des étudiantes et étudiants et de mieux respecter la séquence des cours, nous proposons par ailleurs de modifier les trimestres d'admission. L'étudiante ou l'étudiant désirant suivre un des programmes offerts devra ainsi être admis au trimestre d'automne. Il n'y aura pas d'admission à l'hiver ni à l'été. Tous feront ainsi le premier cours à l'automne, le deuxième à l'hiver, et ainsi de suite.
3. *Conditions particulières d'admission* : Les conditions particulières d'admission ont été modifiées. La phrase « Posséder une expérience satisfaisante en direction chorale » ne démontrait pas que le programme visait à recruter des candidates et candidats de niveau exceptionnel. Nous proposons de laisser tomber la condition « avoir reçu une formation en chant » car l'expérience des dernières années a démontré que les étudiantes et étudiants ne possédant pas de formation en chant peuvent réussir avec brio le programme. En outre, la formation vocale est offerte dans le cadre du cours MUI 870 Techniques vocales pour chœurs.
4. *Exigences d'admission* : Les modifications visent à préciser les exigences et le déroulement des auditions d'admission. Afin de pouvoir vérifier la capacité de la candidate ou du candidat à répondre aux critiques ou aux conseils du professeur lors des séances de direction devant le chœur témoin, qui est l'élément central des programmes, nous proposons d'ajouter la phrase « participer à une séance de classe de maître avec le responsable du programme ». Nous souhaitons aussi ajouter que l'audition visera à permettre la vérification de la lecture à vue au clavier et en chant. Cette compétence est en effet essentielle pour entreprendre des études de 2<sup>e</sup> cycle en direction chorale.<sup>2</sup>

Depuis la restructuration de 2009 et les ajustements apportés à la fiche signalétique en 2010, aucune modification majeure n'a été effectuée. Cependant, dans le cas des activités centrales des programmes (cours et laboratoires de direction chorale), on peut constater une évolution vers une approche pratique de mise en situation réelle. Les laboratoires avec chœur témoin, un ensemble

---

<sup>2</sup> Robert Ingari. Lettre intitulée « Modifications apportées à la fiche signalétique des programmes de 2<sup>e</sup> cycle en direction chorale » adressée à Robert Edwards, Sherbrooke, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

composé des personnes étudiantes en direction chorale et d'une vingtaine de choristes de niveau intermédiaire/avancé, offrent un environnement propice à l'apprentissage des méthodes et techniques associées à la direction musicale d'un ensemble choral.

### La visite des expertes (février 2021)

Les personnes expertes externes ont procédé à la visite les 25 et 26 février 2021 selon une formule à distance en raison de la pandémie de Covid-19. Les rapports des personnes expertes, M<sup>me</sup> Andrée Dagenais, de Brandon University, et M. Laurier Fagnan, de l'University of Alberta, permettent de confirmer la pertinence et la qualité de la maîtrise en direction chorale.

### Le rapport final d'évaluation

À la lumière des diagnostics de pertinence et de qualité effectués dans le rapport d'autoévaluation et en tenant compte des avis d'expertise externe, le CEP formule les sept recommandations suivantes :

- R. 1 :** Réorganiser le contenu du programme.
- R. 2 :** Réviser les compétences développées dans le programme.
- R. 3 :** Implanter un processus de coordination du contenu des plans de cours.
- R. 4 :** Réviser la fiche signalétique.
- R. 5 :** Faire un diagnostic des forces et faiblesses de chacune des personnes étudiantes.
- R. 6 :** Renforcer les liens avec différents institutions et organismes culturels.
- R. 7 :** Étudier la possibilité d'ajouter un cheminement en composition pour chœur.

### Les décisions institutionnelles

Le rapport final, le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation ont été adoptés par le conseil de la Faculté des lettres et sciences humaines lors de sa séance du 10 juin 2021.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil des études (CCE), chargé des dossiers d'évaluation périodique, en septembre 2021. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ce programme respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université.

Le rapport synthèse de l'évaluation périodique du programme de maîtrise en direction chorale ainsi que le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations ont été soumis au conseil des études (CE) lors de sa séance du 24 novembre 2021.

Lors de sa réunion du 8 décembre 2021, à la recommandation du conseil des études, le conseil universitaire (CU) a approuvé le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation périodique du programme de maîtrise en direction chorale.

Le Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes